

Compte-rendu final des observations du public vis-à-vis des enseignements du débat présentés par la Commission, lors de la réunion de clôture.

La réunion de clôture du débat public s'est déroulée le 19 décembre en présence de cent vingt personnes.

C'est à nouveau dans la salle Jacques Tati de Saint-Germain-en-Laye que se sont retrouvés les principaux protagonistes du débat qui l'ont animé grâce à leurs multiples contributions orales et écrites.

La commission a présenté des éléments chiffrés sur la participation au débat. De nombreux intervenants se sont félicités de la bonne tenue du débat, de son ouverture et de sa transparence.

De son côté, le Président du SIAAP a regretté que l'on soit passé à côté du débat sur la refonte. La commission a également présenté, pendant trente minutes, les principaux enseignements (voir sur le site) qu'elle tirait du débat public et qu'elle compte exposer dans son compte-rendu. Elle a demandé aux participants de s'exprimer pour compléter ou préciser ces enseignements.

Nous relatons ici les principales réactions ainsi que les éléments de débat qui ont surgi dans cette dernière réunion publique. Les réactions à ce document qui parviendront avant le 27 décembre seront prises en compte dans le compte-rendu final.

Précisions et compléments à la présentation de la CPDP.

Après les interventions de la CPDP, il a été souhaité que soit précisé ou ajouté que :

-L'incinération est refusée depuis 1987 parce que les fumées stagneraient dans une vallée très encaissée ;

-L'utilisation des boues dans une usine d'incinération locale ne pourrait être qu'exceptionnelle ;

-Le transport fluvial sera valorisé pour limiter fortement les usages routiers ;

-Les nuisances olfactives sont liées à la charge de l'effluent plus encore qu'à la volumétrie ;

-La question de la dépollution des sols de la plaine d'Achères est très importante, non réglée et non financée, -L'information sur les techniques utilisées à l'étranger est à développer ;

-Le projet actuel d'aménagement de la plaine manque de cohérence ;

-L'investissement sur le prototype de Colombes mérite d'être rentabilisé en le développant sur l'Île-de-France.

Le projet de CLICS sera discuté dès la réunion de l'Observatoire de l'environnement du 14 janvier. Le sous-préfet a précisé que la CLICS traiterait des affaires locales, des hommes et des territoires impactés par la station.

Un intervenant a demandé que les acteurs des territoires qui accueillent les boues soient associés à la CLICS.

Déconcentration, rôle de l'Etat, Gouvernance.

La dernière réunion a relancé la discussion sur ces thèmes.

Déconcentration :

Plusieurs acteurs ont insisté sur la poursuite de la déconcentration. Ils ont rappelé que certaines décisions de 1997 n'avaient pas été appliquées (Enghein et Sèvres) et ils ont demandé : pourquoi devraient-elles s'appliquer ici ?

Le Président du SIAAP a déclaré que le SIAAP avait été favorable à la déconcentration. Mais que c'est un exercice toujours difficile. Il a précisé qu'à Valenton la décision de construire l'usine avait été imposée à la Commune. Il a estimé que pour la déconcentration complémentaire de Seine Aval, il était trop tard.

Nuisance et Volumétrie :

La Président du SIAAP a estimé que le lien entre les nuisances et la volumétrie était un faux débat. On peut faire une usine à 1 500 000 m³ sans nuisance.

Un intervenant lui a rétorqué que la centralisation et le volume pouvaient poser de vraies difficultés. Il a cité en exemple : 40 kilogrammes d'un polluant ont contaminé 70 000 tonnes de boues.

Le rôle de l'Etat :

Plusieurs acteurs se sont félicités de l'implication des services de l'Etat et de ses représentants dans les réunions et dans le débat. Tout en saluant cette présence, certains acteurs ont considéré que l'Etat n'était pas assez présent dans le dossier alors qu'il a une part de responsabilité importante. Ainsi, certains acteurs ont estimé que l'Etat était responsable des retards pris dans les investissements et donc dans le risque de condamnation de la France et donc dans l'urgence avec laquelle est décidée la refonte.

Le Président du SIAAP a confirmé que les retards d'investissements étaient dus à l'intervention de Bercy qui a bloqué toute augmentation de la redevance parce qu'elle est intégrée au calcul des prélèvements obligatoires.

Gouvernance :

Plusieurs intervenants ont demandé une intervention de l'Etat, comme en 1990 avec Michel Rocard, pour imposer aux communes d'accepter sur leurs territoires des stations de traitement des eaux usées. Plusieurs intervenants ont fait remarquer que sur un sujet comme l'eau, mais sur bien d'autres sujets aussi, on ne percevait plus d'autorité capable de faire valoir l'intérêt général.

Le sous-préfet a indiqué, à titre personnel, qu'il faudrait étudier une piste « financière » qui permettrait à l'Etat de faire varier ses dotations au profit des communes qui font l'effort de recevoir sur leur territoire des infrastructures d'intérêt général et au détriment de celles qui les refusent. Lors de la première audition publique, un intervenant avait fait remarquer que Seine Aval apportait des nuisances mais n'apportait rien aux budgets des villes riveraines, en particulier pas de taxes professionnelles.

La boucle du débat est ainsi bouclée.